



**MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**REGLEMENT DE LA CONSULTATION  
ET ANNEXE**

**PERSONNES PUBLIQUES : CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**

**HOTEL DU DEPARTEMENT  
Direction du Patrimoine**

**Esplanade Charles de Gaulle  
33074 BORDEAUX CEDEX**

**Objet de la consultation :**

---

**Marché de service d'insertion et de qualification professionnelle dont le support d'activité est le nettoyage des locaux.**

---

**Marché à procédure adaptée passé en application des articles  
30 et 77 du Code des Marchés Publics  
(Décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006)**

**Date et heure limites de remise des offres : le 14/10/2010 à 17:00**

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **SOMMAIRE**

**Article 1 Objet de la consultation**

**Article 2 Conditions de la consultation**

**Article 3 Présentation des offres**

**Article 4 Conditions d'envoi ou de remise des offres**

**Article 5 Jugement des offres**

**Article 6 Renseignements complémentaires**

## Article premier - Objet de la consultation

La présente consultation concerne un objectif d'insertion et de qualification professionnelle de personnes en difficultés graves d'accès ou de maintien à l'emploi, habitant le département de la Gironde, sous la forme de prestations d'appui et d'accompagnement à trouver un emploi.

L'objectif d'insertion sera réalisé dans le cadre d'une activité d'insertion portant sur la réalisation de prestations de nettoyage des locaux.

Ce marché s'inscrit dans le cadre des cibles de développement durable soutenues par le Conseil Général.

## Article 2 - Conditions de la consultation

### 2-1-Mode de la consultation

Marché à procédure adaptée passé en application des articles 30 et 77 du Code des marchés publics (Décret 2006-975 du 1<sup>er</sup> août 2006).

Le présent marché est un marché à bons de commande sans montant maximum et avec un montant minimum annuel de 40 000 € H.T (sauf année 2010).

Le détail des prestations à fournir est indiqué dans le Cahier des Clauses Particulières (C.C.T.P.), dont l'exemplaire conservé dans les archives du maître de l'ouvrage fait seul foi.

Afin de promouvoir l'emploi et de combattre l'exclusion dans le département de la Gironde, le Conseil Général de la Gironde ouvre la présente consultation aux structures d'insertion par l'activité économique.

En cas d'offres inappropriées le Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de négocier directement avec les entreprises ayant remis une offre.

### 2-2- Décomposition en tranches et lots

#### 2.2.1 - Tranches :

Sans objet

#### 2.2.2. - Décomposition des lots :

Le présent marché n'est pas alloti.

### 2-3- Compléments à apporter au CCP

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.) ni aux cahiers des clauses techniques particulières (C.C.T.P.).

### 2-4-Variantes-Options

#### 2-6-1-Variantes

Les variantes ne sont pas autorisées pour ce marché.

#### 2-6-2-Options

Sans objet.

### 2-5-Délai d'exécution du marché

Le présent marché est conclu à compter de sa date de notification jusqu'au 31 décembre 2010.

Il pourra faire l'objet de reconductions expresses d'un an au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, sans que sa durée totale ne puisse excéder 4 ans.

Le Pouvoir Adjudicateur adressera par écrit une décision de reconduction du marché.

Si le Pouvoir Adjudicateur décide de reconduire le marché, le titulaire ne pourra pas refuser cette reconduction.

Toutefois, les prestations ne débiteront qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2011. **Par conséquent, aucun montant minimum ne sera du au nouveau titulaire pour l'année 2010.**

## **2-6-Modification de détail au dossier de consultation**

Des modifications pourront être apportées au DCE suivant les modalités suivantes :

### **2-6-1 Modifications apportées suite à une demande d'un candidat**

Pour obtenir les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir leur demande au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres.

Les questions peuvent être posées via la plate-forme de dématérialisation accessible par <http://marches-publics.gironde.fr> et selon les modalités précisées en annexe du présent Règlement de Consultation.

Les renseignements et documents complémentaires seront envoyés aux candidats au plus tard 6 jours avant la date limite de réception des offres.

### **2-6-2 Modifications apportées par le représentant du Pouvoir Adjudicateur**

A tout moment de la consultation, le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve la possibilité de reporter la date limite fixée pour la réception des offres.

Les dispositions de l'article 2-6-2 sont applicables en fonction de cette nouvelle date.

Hors demande d'un candidat, le représentant du Pouvoir Adjudicateur se réserve le droit d'apporter **au plus tard 5 jours** avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Ces modifications n'altéreront pas les éléments substantiels du marché. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir émettre aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2-7-Délai de validité des offres**

Le délai de validité des offres est fixé à **120** jours ; il court à compter de la date limite de remise des offres.

## **2-8-Forme juridique des groupements**

Les groupements momentanés d'entreprises sont autorisés et devront prendre la forme de groupements solidaires au moment de la notification du marché (conformément à l'article 51 VII du CMP).

## **2-9-Financement du marché**

Le règlement des dépenses se fera par mandat administratif suivi d'un virement.

Le délai global de paiement est de 30 jours.

Le financement du marché est assuré sur le budget départemental.

## **2-10-Visite**

Afin de se rendre compte de l'état des lieux, des possibilités d'accès, des difficultés éventuelles d'exécution des prestations, une visite préalable à la remise des offres est **vivement conseillée**.

Par ailleurs, le candidat dispose en annexe du CCTP d'une liste lui permettant de contacter chaque responsable de site afin d'obtenir un RDV de visite.

## **2-11- Dématérialisation des procédures**

### **2-11-1-Accès dématérialisé au DCE**

En application de l'article 56 du Code des Marchés Publics, les réponses électroniques sont autorisées pour la présente consultation.

Le Conseil Général de la Gironde dispose d'une plate-forme de dématérialisation des marchés publics accessible sur l'Internet par l'url <http://marches-publics.gironde.fr/>

Les conditions générales d'utilisation de la plateforme sont décrites en annexe du présent règlement de consultation.

Si le candidat répond par voie électronique, et avant envoi des pièces sur la plate-forme de dématérialisation, l'acte d'engagement devra être complété, daté, signé, scanné et mis au format **.pdf**.

### **2-11-2- Echanges électroniques entre le Pouvoir adjudicateur et les candidats lors de la procédure de consultation**

Certains courriers émanant du pouvoir adjudicateur, comme la demande de documents oubliés, l'invitation à la négociation, la notification du rejet ou l'admission au présent marché, pourront être transmis aux candidats par voie électronique.

Par conséquent, chaque candidat veillera à mentionner à l'article 1 de l'acte d'engagement une adresse mail valide.

### **Article 3 - Présentation des offres**

Le dossier à remettre par chaque candidat comprendra les pièces suivantes :

#### **A - Justifications à apporter par le candidat et obligations (voir kit de réponse joint) :**

- 1)- La lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants (**ou imprimé DC4**);
- 2)- La déclaration du candidat **volet 1**, renseignements permanents (**ou imprimé DC5**);
- 3)- La déclaration relative à la **lutte contre le travail dissimulé (ou imprimé DC6)**. Ce document pourra être fourni dans les 5 jours suivant l'attribution du marché sur demande du maître d'ouvrage. Si ce document n'est pas fourni dans le délai imparti, l'offre ne sera pas retenue et la même demande sera alors faite à l'entreprise arrivée en seconde position.
- 4)- Les certificats et déclarations sur l'honneur mentionnés à l'article 46 du Code des Marchés Publics et comprenant notamment la déclaration sur l'honneur du candidat justifiant qu'il a satisfait aux obligations sociales et fiscales dûment datée et signée (**ou imprimé DC7**). Ce document pourra être fourni dans les 5 jours suivant l'attribution du marché sur demande du maître d'ouvrage. Si ce document n'est pas fourni dans le délai imparti, l'offre ne sera pas retenue et la même demande sera alors faite à l'entreprise arrivée en seconde position;
- 5)- La liste des principales actions d'insertion effectuées au cours des trois dernières années avec indications des partenaires correspondants ;
- 6)- La liste des principales réalisations effectuées au cours des trois dernières années et se rapportant à la même activité support que celle du présent marché.

#### **B - Un dossier de marché comprenant :**

- 7)- L'acte d'engagement et ses annexes établi selon le modèle joint renseigné, daté et signé par les représentants qualifiés de toutes les entreprises qui seront signataires du marché ;  
Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par les demandes d'acceptation de sous-traitants, et d'agrément des conditions de paiement, pour les sous-traitants désignés au marché (annexe du cadre de l'acte d'engagement en cas de sous-traitance) ;
- 8)- Un mémoire sur l'organisation et la démarche d'insertion ;
- 9)- L'agrément dont le candidat dispose (ou pourrait disposer), lui permettant d'avoir recours aux différents dispositifs d'insertion financés et ou diligentés par l'Etat ou les Collectivités Territoriales ayant compétence en la matière ;

#### **C - Documents non contractuels annexés à l'acte d'engagement :**

- 10)- Un mémoire technique ou note méthodologique définissant l'organisation pour l'accomplissement des prestations support, permettant l'appréciation de la valeur technique. **En cas de non production du mémoire, la valeur technique recevra la note de 0 ;**

Les offres seront entièrement rédigées en **langue française**.

Tous ces documents doivent être **impérativement signés** par les entreprises.

#### **Insertion par l'économie :**

Le Conseil Général de la Gironde a des compétences fortes en matière de Solidarité et de lutte contre l'exclusion. En renfort des actions existantes, le Département souhaite utiliser sa commande publique pour favoriser l'insertion des personnes en difficultés.

En application de l'article 30 du Code des Marchés Publics, l'activité d'insertion réalisée dans le cadre du marché a pour objectif la remise à l'emploi de personnes sans qualification, à l'entrée d'une formation permettant d'acquérir une qualification permettant l'accès au marché du travail.

La structure d'insertion choisie aura donc la charge de recruter selon les modalités contractuelles en vigueur pour la conduite de sa prestation et sous son entière responsabilité, des personnes identifiées comme prioritaires (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi longue durée, les jeunes de moins de 26 ans, ...).

### **Article 4 - Conditions d'envoi ou de remise des offres**

#### **4-1-Transmission des offres sur support papier**

Les offres seront transmises **sous pli cacheté, l'ensemble des pièces (candidature et offre) mentionnées ci-dessus seront regrouppées dans une même et seule enveloppe.**

**COLLER IMPERATIVEMENT LA FEUILLE CI-JOINTE EN ANNEXE DU PRESENT RC SUR L' EXTERIEUR DE L'ENVELOPPE.**

L'ensemble des documents visés à l'article 3 ci-dessus seront dûment paraphés et signés.

Les offres devront être remises contre récépissé à l'adresse suivante :

**CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**

**Immeuble Gironde**

**Niveau accueil**

**Terrasse du 8 mai 1945**

**33074 BORDEAUX**

**Avant la date indiquée sur la page de garde du présent règlement**

ou, si elles sont envoyées par la poste, elles devront l'être à l'adresse ci-dessous par pli recommandé avec avis de réception postal et parvenir à destination **avant ces mêmes date et heure limites :**

**CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**

**Immeuble Gironde**

**Niveau accueil**

**Terrasse du 8 mai 1945**

**33074 BORDEAUX**

Les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites fixées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

#### **4-2-Transmission des offres sur support électronique**

Les modalités de transmission des offres sur support électronique sont précisées en annexe du présent Règlement de la Consultation.

### **Article 5 – Jugement des offres**

La Commission Technique éliminera par décision du pouvoir adjudicateur, les candidats qui n'ont pas la qualité pour présenter une offre ou dont les capacités paraissent insuffisantes.

Le jugement des offres sera effectué à partir du critère suivant :

- 1) Prix horaire : 40%**
- 2) Valeur technique : 60 % appréciée au regard du mémoire technique qui détaillera :**
  - Organisation et méthodologie pédagogique : les outils pédagogiques et de suivi des salariés en insertion
  - les modalités de mise en œuvre de la mission d'accompagnement en lien étroit avec les Antennes Girondines d'Insertion et les référents RSA
  - Parcours d'insertion et de qualification professionnelle proposés aux salariés en insertion définissant :
    - les formations collectives envisagées
    - les formations individualisées d'accompagnement
  - Nombre et qualification du personnel d'encadrement de la mission :
    - du point de vue socio-professionnel : nombre de personnes prévues, qualification et expérience, nature et durée du contrat de travail.
    - du point de vue technique relative à l'exécution de la prestation support : nombre de personnes prévues, qualification et expérience, nature et durée du contrat de travail.
  - connaissance des tissus économiques local et Girondin (activités, réseaux d'entreprises)

**Les candidats sont informés que bien que n'étant pas des documents contractuels, la production du mémoire à l'appui de l'offre est nécessaire pour l'évaluation de la valeur technique. En cas de non production, le candidat se verra attribuer la note de 0 sur ce critère.**

En cas de discordance constatée dans une offre, les indications portées en lettres sur l'acte d'engagement prévaudront sur toutes autres indications de l'offre. Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées dans la décomposition du prix global forfaitaire figurant dans l'offre d'un entrepreneur candidat, il n'en sera pas tenu compte dans le jugement de la consultation. Toutefois, si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier cette décomposition pour la mettre en harmonie avec le prix forfaitaire de l'acte d'engagement correspondant. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

De plus, en application de l'article 53.III du Code des Marchés Publics, si le candidat retenu ne peut produire les certificats mentionnés à l'article 46 dans un délai de 5 jours à compter de la réception de la demande écrite du maître d'ouvrage lui demandant de les présenter, son offre est rejetée et l'élimination du candidat est prononcée.

## **Article 6 - Renseignements complémentaires**

Pour obtenir tous renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres, une demande écrite **par le biais de la plate-forme de dématérialisation accessible par <http://www.marches-publics.info> ou <http://www.gironde.fr> (lien vers la plate-forme).**

**Conseil Général - tel 05.56.99.33.33.**

- Renseignements administratifs : **Direction du Patrimoine** –MERESSE Christophe poste 53.09

- Renseignements techniques : **Direction du Patrimoine** – VERDEUN Pascale : poste 67.62  
LESPINASSE Christophe : poste 59.16

**ANNEXE 1 AU REGLEMENT DE CONSULTATION  
CONDITIONS DU DEPOT D'UNE OFFRE DEMATERIALISEE**

Version du 28/01/2010

**CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION DE LA PLATE-FORME**

L'utilisation de notre plate-forme est soumise à l'acceptation pleine et entière des termes et conditions suivantes, sans aucune restriction.

**Retrait du DCE et modalité de dépôt d'un pli, offre ou candidature, par voie électronique**

Vous avez la possibilité de retirer le DCE en mode anonyme cependant votre identification lors du retrait d'un DCE est indispensable si vous souhaitez être tenu informé(e) des modifications et des correspondances relatives à ce dossier (réponses aux questions posées, erratums...) ainsi que des éventuels avis rectificatifs ou déclaration de sans suite.

En application de l'article 56 du Code des Marchés Publics, les candidats peuvent retirer le dossier de consultation par voie électronique et/ou répondre par voie papier. En cas de téléchargement du DCE l'adresse courriel indiquée dans le formulaire de retrait sera utilisée comme seule voie d'information des candidats pour les éventuelles modifications ou informations complémentaires survenant en cours de procédure.

Le Conseil Général s'engage sur l'intégrité des documents mis en ligne, dont les contenus sont identiques aux documents papiers diffusés pour cette consultation. Le candidat ne peut poser des questions sur la consultation que via la plate-forme en utilisant la rubrique prévue à cet effet.

**Copie de Sauvegarde**

Le double envoi d'un pli par voie physique (papier ou support numérique), et d'un pli par voie dématérialisée n'est pas autorisé (sauf dans le cas précis de la copie de sauvegarde). Le candidat peut envoyer une copie de sauvegarde soit sur un support physique électronique (cd-rom, DVD-rom, clé USB,...) soit sur papier. Cette copie de sauvegarde doit être placée dans un pli scellé comportant la mention lisible: "copie de sauvegarde" et doit arriver dans les délais impartis pour la remise des candidatures ou des offres.

**Signature électronique, cryptage, confidentialité et certificats**

La soumission d'une offre pour toutes les procédures dites « formalisées » est soumise à authentification et la signature de la personne autorisée à engager l'entreprise.

Certaines procédures, dites « adaptées » peuvent permettre le dépôt d'une offre sans signature ni cryptage, au choix du Conseil Général, aucun certificat n'est alors nécessaire.

Le soumissionnaire s'engage à accepter la re-matérialisation conforme sous forme papier de tous les documents constitutifs à valeur contractuelle. A ce titre, il s'engage également à ce que la personne physique auteur de leur signature électronique signe les exemplaires rematérialisés sans procéder à la moindre modification de ceux-ci et les retourne au Conseil Général. Il s'engage également à en accepter la notification, selon les procédés habituellement en cours, sous forme papier.

**Contrôle anti-virus**

Tout fichier constitutif de la candidature et/ou de l'offre devra être exempt d'un quelconque virus informatique et devra être préalablement traité, à cette fin, par le soumissionnaire. Le Conseil Général pourra procéder à un archivage de sécurité de tout fichier contenant un virus informatique. Dès lors, celui-ci sera réputé n'avoir jamais été reçu et l'offre sera déclarée irrecevable.

**Horodatage et heure limite de dépôt des plis.**

Tous les événements intervenant en salle des marchés sont horodatés par l'horloge du serveur Marchés-Publics.info. Seule cette référence de temps fera foi en terme de qualification des plis « hors délai ».

**Attention :**

Les plis seront « hors délai » si leur téléchargement se termine après la date et heure limite. Seule la bonne fin de transmission d'un dossier complet générera l'accusé réception valant attestation de dépôt.

**Spécificités techniques**

Formats acceptés des fichiers : WORD, ACROBAT, EXCEL, AUTOCAD et fichiers compressés ZIP ou RAR.  
Certificat et signature électronique (le cas échéant).

**Hot Line**

Vous pouvez contacter la société AWS au numéro suivant : 04 76 44 11 68 en cas de difficultés.



Cette feuille doit être collée sur l'enveloppe extérieure

Nom et cachet de la société

Adresse de remise des plis

**CONSEIL GENERAL DE LA GIRONDE**

**Immeuble Gironde  
Niveau accueil  
Terrasse du 8 mai 1945  
33074 BORDEAUX**

**Objet de la consultation :**

Marché de service d'insertion et de qualification professionnelle dont le support d'activité est le nettoyage des locaux

**n° et intitulé du lot :**

**LOT UNIQUE**

**Attention**  
**Cette enveloppe ne doit**  
**être ouverte qu'en**  
**commission d'ouverture**  
**des plis**